

# info +

## La lettre aux Déodatien

### Le cumul des mandats

Le cumul des mandats est aujourd'hui rejeté par 91% des Français (sondage Elabe/BFMTV du 16/12/2015), qui ne veulent plus d'une professionnalisation de la politique financée par leurs impôts.

Les élus doivent prendre en compte cette attente, sous peine d'accroître davantage le désarroi de leurs concitoyens.



Le conseil d'administration d'UPS

« Il n'y a de réussite qu'à partir de la vérité. » (Charles de Gaulle)

Le 24 février 2014, le directeur de campagne du candidat David Valence affirmait : « David Valence sera un maire à plein-temps [...]. Et contrairement à ce que M Vincent chante sous tous les toits [sic], David Valence ne sera pas candidat à une autre élection ».

Cette position a été confirmée à plusieurs reprises par l'intéressé lors de débats télévisés et de réunions publiques.



Capture d'écran de Facebook

Vous pouvez retrouver les précédents numéros d'Info + sur notre blog : [unionpoursaintdie.fr](http://unionpoursaintdie.fr)

### Qui a trompé les Déodatien ?

Contrairement à ses promesses de campagne, notre maire a en effet décidé de cumuler quatre mandats : maire, président de la communauté de communes, membre du conseil syndical du Pays de la Déodatie et conseiller régional.

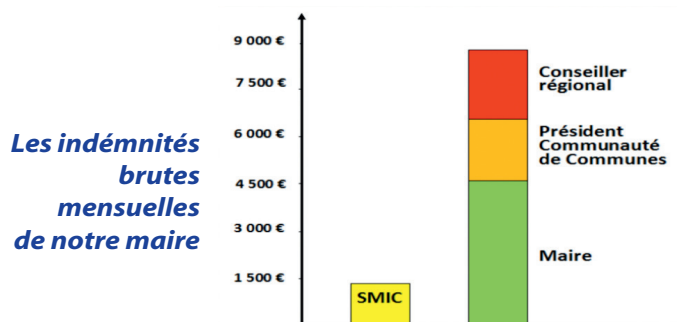
Sans parler d'autres fonctions exigeant beaucoup de temps : président de l'association des élus du massif vosgien, président de la commission Transports de la région et membre de nombreuses autres structures politiques.

Aura-t-il matériellement le temps d'assumer pleinement toutes les missions liées à ses multiples fonctions ?

Nous constatons déjà que le conseil municipal de janvier a été reporté en février.

### Le cumul des indemnités

Certes, le maire de Saint-Dié ne sera plus président du Pays de la Déodatie, mais cela ne lui enlèvera aucun revenu puisque cette fonction n'était pas rémunérée. Par contre, son nouveau mandat d'élus régional va lui apporter des indemnités supplémentaires.



Il touchera ainsi mensuellement près de **9 000 euros** d'indemnités brutes, soit l'équivalent du salaire brut de 6 personnes travaillant à temps complet et rémunérées au SMIC.

Comment ne pas s'indigner que des hommes politiques perçoivent la totalité de leurs indemnités alors qu'ils n'exercent leurs mandats qu'à temps partiel ?

Face aux politiciens dont la seule défense est d'accuser de « populisme » et de « démagogie » tous les citoyens dénonçant des pratiques révolues, nous continuons à proposer des alternatives capables de réconcilier les Déodatien avec la politique.